

DEPARTEMENT
DES
YVELINES

MAIRIE D'EVECQUEMONT

N° 13/25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

SEANCE ORDINAIRE du 4 avril 2025

Autorisation de travaux et
demande de subvention
DETR :
Pose de stores et d'un
revêtement de sol dans le
bâtiment principal de
l'école

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 4 avril à 19h00, le Conseil Municipal d'EVECQUEMONT, légalement convoqué en date du 24 mars, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christophe NICOLAS, Maire. Conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1984, la séance a été publique.

Etaient présents : Mme B. ASSAUD, M. L. HABIB DAHOU, M. T.LADREYT,
M. JC. BARRAS, Maires adjoints
Mme S.BELLARD FARRELL M. V. BRACQUART,
Mme E. BRAY, Mme C.CAUBET, Mme S. CORNU, M.FURNAL,
Conseillers

Membres en exercice :

Absents : Mme C.JEAN ANGELE a donné pouvoir à Mme C.CAUBET
M. T. ANDRO a donné pouvoir à M.C. NICOLAS
M. N.HERNANDEZ a donné pouvoir à B. ASSAUD

14

Présents :

Madame Béatrice ASSAUD est élue secrétaire de séance

11

VU Le code général des collectivités territoriales ;

Votants :

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant les projets nommés ci-dessous :

- . **Pose de stores fenêtres classes primaires**
- . **Changement revêtement de sol classes primaires**

14

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la dotation d'équipement des territoires ruraux, soit 20% du montant hors taxe des travaux plafonné à 390 000.00 € HT pour la catégorie « Amélioration de la qualité de l'accès aux services publics ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'**unanimité** :

- **ADOPTE** les projets susnommés de réhabilitation du bâtiment des classes Primaires,
- **AUTORISE** le maire à faire exécuter les travaux susnommés,
- **DECIDE** de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR 2025,
- **S'ENGAGE** à financer l'opération de la façon suivante :

. Montant estimé des travaux.....	7 760.79 € HT
. Subvention DETR estimée 20 %.....	1 552.16 € HT
. Fond de concours 50%.....	3 880.40 € HT
. Reste à charge communal 30%.....	2 328.23 € HT

N° 13/25

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée,
- **Dit** que la dépense sera inscrite au Budget 2025.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte pour son affichage et sa transmission à la Préfecture de Versailles

Christophe NICOLAS
Maire d'Evécquemont

